

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

## AMENDEMENT

N ° CD23

présenté par

Mme Beauvais, Mme Valérie Boyer, Mme Trastour-Isnart, M. Jean-Claude Bouchet,  
Mme Lacroute, M. Lurton, M. Bazin, M. Vialay et M. Viala

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.